



## SNETAP - FSU

251 Rue de Vaugirard, 75732 Paris  
☎ 01 42 22 44 52 📠 01 42 22 45 03

✉ [snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)  
[www.snetap-fsu.fr](http://www.snetap-fsu.fr)



**Contact : Jean Marie Le Boiteux au 06 09 21 02 90**

### **SNETAP-FSU** **Enseignement agricole public**

Alors que l'Enseignement Agricole Public représente aujourd'hui moins de 37 % de l'offre éducative dans ce domaine, contre 50% il y a encore quelques décennies, il est urgent de se mobiliser pour la survie d'un enseignement agricole qui doit être :

- **Public** afin que les savoirs restent indépendants des lobbyings de l'industrie agro-alimentaire, qui rôdent déjà,
- **Ambitieux** pour former des agriculteurs du 21<sup>ème</sup> siècle,
- **Responsable** pour faire face aux mutations de nos territoires ruraux.

Au lieu de cela, l'**Enseignement Agricole Public** est **peu à peu détricoté**, vidé de sa substance par des baisses de moyens continues depuis 5 ans : moins 2-3 % de budget / an ; moins 200 postes en moyenne / an, fermetures de filière et de formations savamment organisées par une réduction des effectifs, plafonnement des effectifs des classes dans le seul but de limiter les dédoublements statutaires ...

Pour ce qui concerne les personnels, le plan de déprécarisation (en application du projet de loi adopté par l'assemblée nationale le 1<sup>er</sup> mars), tel qu'il est prévu au Ministère de l'agriculture écarte 80 à 90 % des personnels contractuels de l'enseignement agricole. En effet, il ne prévoit la titularisation que des personnels qui exercent en formation initiale par voie scolaire alors que la très grande majorité des agents non titulaires exercent dans le domaine de la formation continue, de l'apprentissage ou dans l'enseignement supérieur et sont rémunérés sur les budgets propres des établissements.

Un Comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public, qui regroupe des personnels (FSU, CGT) et des usagers (FCPE, FIDL) de l'enseignement agricole public, ainsi que des organisations politiques (EELV, Front de gauche, NPA, PS) et professionnelles (Confédération paysanne, MODEF), a vu le jour le 10 novembre 2009 dans le but d'informer l'opinion sur l'état de l'enseignement agricole public, de proposer des solutions pour en améliorer l'audience et le fonctionnement, et d'agir pour que ses propositions soient mises en œuvre.

Il a organisé un forum-débat le 28 février dernier à l'occasion du salon de l'agriculture. Cette réflexion l'a conduit à formuler les propositions suivantes :

1-

### **Création d'un Ministère unique chargé de l'Éducation et de la Formation**

Cette proposition répond au besoin de mieux articuler avec l'éducation nationale les questions qui se posent aux différents secteurs de formation (diplômes, personnels, orientation, ...), de s'affranchir des lobbys professionnels et de redonner la priorité au service Public (voir proposition n°2).

### **2- Plan de sauvetage de l'EAP sur une mandature avec l'objectif d'un retour de l'offre publique à 50% au moins sur tout le territoire pour l'enseignement technique. Pour les établissements d'enseignement supérieur, mise en place d'un système transparent d'allocation des moyens en fonction des missions.**

Ce plan doit prévoir en particulier :

- l'existence de classes de **4ème et 3ème de l'EA dans chaque département**. Il s'agit notamment d'apporter une réponse concrète, accessible et crédible au problème du décrochage scolaire.
- le **développement de la filière service** qui constitue un réel gisement d'emplois.

Sur ces 2 points, **un partenariat avec l'EN** doit être engagé. **Un comité de pilotage national spécifique** doit être constitué pour impulser, accompagner et soutenir cette orientation politique.

### **3- Contenus des référentiels :**

Le concept de **développement durable** ne doit plus relever dans les programmes du vernis, du verdissement ou de cache misère du modèle productiviste. Chaque jeune, futur professionnel responsable, doit être capable d'analyser son activité, ses choix à travers la grille de lecture du développement durable pour valoriser toutes les missions de l'activité agricole en milieu rural et agir en professionnel responsable.

A ce titre, les référentiels professionnels et pédagogiques doivent être revus pour accélérer le changement de paradigme productif agricole en renonçant à l'hyperspécialisation agricole (PA/PV), destructrice de terres agricoles, d'emplois, de ressources. Ils doivent être recentrés sur le modèle agricole de l'exploitation en polyculture/élevage, seul capable de concilier les impératifs économiques, sociaux et environnementaux.

Aujourd'hui, ce sont les **modèles agricoles les moins polluants** et destructeurs qui sont optionnels dans les référentiels (la place de l'agriculture biologique est à repenser). L'objectif est d'inverser cette tendance, l'agriculture de précision, l'agriculture raisonnée, tout comme la « phyto », ne doivent plus occuper une place centrale dans les référentiels, sachant que ce qui est valable pour l'agriculture doit l'être de la même manière pour la viticulture, la forêt... durables. L'ensemble des référentiels doivent être élaborés en intégrant les **modèles de l'économie sociale et solidaire**, comme ils se doivent d'intégrer les problèmes énergétiques et environnementaux.

De même les référentiels doivent être rénovés en fonction des **nouvelles formes de l'espace rural et de ses nouvelles fonctions** (voir les problématiques spécifiques aux services aux personnes en milieu rural, comme « vieillir au pays » par exemple)

### **4- Exploitations agricoles annexées aux EPL**

**Un plan national de réinvestissement** dans les exploitations, à la vocation pédagogique et de démonstration réaffirmée, doit être engagé.

Réinvestissement dans les structures, dans les moyens humains (statut de fonctionnaire pour les personnels d'exploitation), dans les orientations, dans les objectifs.

Toute exploitation de lycée doit devenir « pilote » dans une thématique liée à l'objectif de promouvoir le DD (eau, énergie, mode production, de commercialisation, de consommation...)

Toute exploitation agricole d'établissement aura obligation dans son cahier des charges d'établir un partenariat spécifique avec un institut de recherche sur la ou les thématiques retenues pour développer le DD. Il en sera de même pour les Instituts concernés.

Les travaux donneront lieu à production d'analyses ouvertes au grand public, afin de contribuer sur les territoires à la production de références techniques et économiques nouvelles et de constituer ainsi des centres de ressources dans la perspective d'une réorientation générale des pratiques agricoles actuelles.

### **5- Enseignement supérieur agricole et Recherche**

**Asseoir le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche publique et leur allouer par l'État les moyens** de mieux répondre aux attentes des territoires ruraux et de l'agriculture.

Résorber la précarité afin de **ne plus rendre l'emploi tributaire des budgets des établissements**, incitant à une course effrénée aux profits, au détriment de la recherche publique.

**Mettre en place une coordination nationale du système d'appui** pour organiser de manière transparente et cohérente la complémentarité entre les entités et entre les différentes formes d'appui, formation, recherche, ingénierie et construction des programmes de manière à répondre efficacement aux besoins de formation, d'expertise et d'accompagnement des établissements de formation.